

**DE LA SECURITE SOCIALE A  
L'ALLOCATION UNIVERSELLE :  
QUELQUES BEMOLS**

La sécurité sociale que nous connaissons est le fruit d'une longue lutte d'une classe particulière : la classe ouvrière. Une classe qui arracha la reconnaissance de ce fait qu'elle vendait, non un travail particulier, mais sa disponibilité à travailler pour ses employeurs. Qu'en conséquence les employeurs lui devaient, collectivement, l'assurance d'un pouvoir d'achat quand, pour des raisons indépendantes de la volonté de tel de ses membres (maladie, chômage, vieillesse) il ne pouvait pas "gagner sa vie en la vendant".

Ce principe fut consolidé après la seconde Guerre Mondiale au niveau des Etats adoptant le modèle que les politologues appellent "social-démocrate" (même s'ils furent gouvernés par des conservateurs ou des chrétiens-démocrates) et que les économistes appellent "modèle fordiste". Dès lors, il fut étendu (en principe) à tout(e)s les citoyen(ne)s. Comme il arrive souvent, les conquêtes d'un groupe opprimé s'élevèrent ainsi à la dimension d'un droit civique, et, comme il arrive souvent, cette conquête sociale, en stabilisant la demande effective de marchandises, concourrut puissamment à la régulation économique.

L'Allocation Universelle (telle que défendue par le Collectif Fourier et André Gorz) prétend transformer ce droit civique en droit de l'Etre Humain, et elle prétend en démontrer la nécessité économique.

Je suis théoriquement pour cette reconnaissance. Je doute de la démonstration économique. Et je ne suis même pas satisfait de la définition du droit de l'être humain qu'elle implique.

1. L'allocation universelle est une belle utopie. Une utopie, ce n'est pas seulement le modèle d'un monde souhaitable (et assurément le monde que nous décrit le Collectif Fourier est souhaitable, même s'il y manque la moitié du tableau : comment y produit-on, et quoi ?). C'est aussi l'affirmation au coeur du monde profane d'un droit supérieur, au nom duquel se battre, pour qu'il devienne le droit profane. L'affirmation que les êtres humains ont le droit de vivre, parce qu'ils sont des êtres humains, point. Pas parce qu'ils sont vieux, ou mères, ou parce qu'ils ont cotisé. Parce que l'humanité, la société, reconnaît à ses membres le droit concret à la vie, à une vie "comme les autres". Une reconnaissance, pas une charité.

La dessus, je suis d'accord. Mais voilà. Quelle Société, quelle Universalité reconnaît un tel droit ? Une nation ? mais à qui ? à tout immigrant qui se présente ? L'Europe ? mais quelle Europe ? y compris les deux nouveaux candidats, le Maroc et la Turquie ? Et pourquoi pas l'ensemble du Tiers Monde ? En réalité, l'Allocation Universelle n'est valable que dans un espace politique partageant les mêmes valeurs et approximativement le même genre de vie. Elles suppose un compromis général, non seulement entre les classes sociales, mais entre actifs et inactifs dans chaque classe sociale. Un compromis portant notamment sur ce qu'il est légitime de gagner sans travailler, en fonction notamment de ce qu'on a produit pour la société antérieurement. Un tel compromis exige une synthèse étatique. A une date donnée, il ne sera pas le même d'une nation (ou d'un bloc de nations) à l'autre.

## 2. Nous touchons ici la première limite économique.

Comme seule la part productive de l'économie finance d'Allocation Universelle de ceux qui ne produisent pas, le coût des inactifs s'ajoute au coût des actifs et des biens intermédiaires dans le coût des produits locaux. Les défenseurs de l'Allocation Universelle pensent que ça n'a pas d'importance, car justement les gains de productivité tendent à annuler ces coûts. C'est faux, nous le verrons, mais même si c'était vrai, cela n'empêcherait pas les pays "avec Allocation" de perdre leur compétitivité face aux pays "sans". Donc l'Allocation Universelle est incompatible avec le libre échange.

Pour contourner cette difficulté :

- A l'intérieur d'une zone garantissant un certain niveau d'Allocation Universelle, le financement de celle-ci doit être neutre sur le prix des produits. Elle doit donc être financée par l'impôt universel, direct ou indirect.
- Dans les échanges avec l'extérieur, le coût de l'Allocation doit être retiré du prix des exportations et réintroduit sur le prix des importations (ce qui est possible par un mécanisme de Taxe à la Valeur Ajoutée déductible à la frontière).

## 3. Reste le problème économique fondamental : l'Allocation Universelle est-elle compatible avec le capitalisme en son stade actuel ? Ses défenseurs y voient même une arme anticrise : en créant un pouvoir d'achat inconditionnel, elle serait seule en mesure d'offrir un débouché aux progrès de la productivité sociale.

Ce raisonnement serait valable pour la crise de 1930 qui était bien une crise de sous-consommation. Or la crise de 1930 a été vaincue par le fordisme, après 1945, justement grâce à la hausse organisée du pouvoir d'achat populaire (et grâce aux conventions collectives, à la Sécurité Sociale). Mais la crise initiée à la fin des années 60 n'a rien d'une crise de surproduction. Au contraire, c'est une crise de sous-profitabilité : il n'y a plus assez de gains de productivité pour des coûts en capital par tête de plus en plus élevés (avec derrière cela une crise de l'organisation taylorienne du travail).

Dans ces conditions, et sauf à financer l'Allocation Universelle par les salaires actuels de ceux qui ont un emploi (on imagine l'effet politique !), il faudrait encore diminuer les profits, donc les investissements, donc les emplois créés, pour financer l'Allocation aux chômeurs ! C'est la raison pour laquelle la tendance générale dans les pays capitalistes développés est à la diminution des droits des chômeurs.

Quelle que soit la stratégie adoptée vis-à-vis du cadre capitaliste (réforme ou révolution), on ne peut introduire plus d'Allocation Universelle que si les "non-employés" qui en bénéficient font la preuve devant l'opinion publique (en particulier devant les actifs et les retraités) de leur utilité sociale. C'est-à-dire si cette allocation leur permet de développer un nouveau secteur de création de valeurs d'usage, justifiant la baisse des revenus directs et le ralentissement de l'accumulation du capital.

5. Cette impossibilité économique-politique de concevoir une Allocation Universelle sans contrepartie productive rejoint une critique plus profonde. Assister en permanence une partie de la population à ne rien faire ne risque pas seulement de provoquer l'hostilité des actifs. C'est avant tout une situation pénible, psychologiquement, pour les assistés. Les personnes humaines ne travaillent pas seulement pour l'argent, mais pour l'indépendance et la reconnaissance sociale. Une Allocation Universelle qui ne serait distribuée qu'en argent induirait presque nécessairement à rechercher un complément de revenu dans des tâches précaires (et fonctionnerait alors comme une subvention aux employeurs), ou alors elle fonctionnerait comme un "salaire maternel" refoulant les femmes hors du travail socialisé.

6. En conclusion, et sans entrer dans les détails techniques et les formules de transition, je pense que l'on peut affirmer:

a. Il est possible d'assurer un revenu décent, inconditionnellement, à tous les citoyen(ne)s d'une zone politico-économique, moyennant certaines précautions dans les échanges extérieurs.

b. En ce qui concerne les personnes qui ne seront pas embauchées dans le salariat classique (publique ou privé, où le temps et l'organisation du travail devraient d'ailleurs être révisés), cette Allocation Universelle doit être conçue comme une subvention permanente (et non transitoire comme en Belgique, au Québec) à des activités alternatives d'utilité sociale. Activités organisées sous forme d'un Tiers Secteur, autogestionnaire, et dont l'utilité sociale sera vérifiée par des rapports contractuels (apportant un complément de revenu) avec des collectifs d'utilisateurs.

Alain LIPIETZ

NOTE. L'argumentation économique sur laquelle repose cette intervention a été exposée dans : L'Audace ou l'enlèvement. Sur les politiques économiques de la gauche. Paris. La Découverte. 1984.